

Savoir gérer un sinistre dégât des eaux - ARDE

Code produit : ARDE

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 1160,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

nouveaux gestionnaires de
sinistres MRH ayant déjà une
connaissance du contrat
habitation

Prérequis :

aucun

Objectif

- Recenser les conditions et limites de la garantie dégât des eaux
- Maîtriser le déroulé de la gestion d'un sinistre dégât des eaux
- Retenir les conventions applicables en cas de sinistre dégât des eaux

Programme de la formation

1-Garantie dégât des eaux

- Définitions
- Causes couvertes ou exclues
- Mesures de sécurité et sanctions

2-Gestion d'un sinistre dégât des eaux

- Vérifications indispensables
 - Déclaration
 - Délai
 - Forme
 - Contenu
 - Autres obligations de l'assuré
- Expertise
 - Nomination de l'expert
 - Rôle de l'expertise
 - Contenu du rapport
 - Mission
 - Expertise contradictoire amiable
- Estimation des dommages
 - Embellissements et mobilier
 - Premier risque
 - Valeur à neuf

3-Convention IRSI

- Présentation de la convention
- Objectifs
- Champ d'application
- Dommages entrant dans la convention
- Prise en charge
- Conditions d'exercice des recours
- Actions en remboursement/en récupération
- Obligations de l'assuré et de l'assureur

4-Convention CIDE COP

- Historique
- Objectifs
- Champ d'application

5-Règle de gestion hors convention

6-Etude de cas pratiques

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.